DECOSET

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 07 octobre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la salle du conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE) , MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A MME URSULE, M. BRIAND(TOULOUSE-METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES, M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A M. TRAUTMANN, M. DUMOULIN (C.C.VAL AÏGO) AYANT DONNE POUVOIR A M. MAUREL, MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH) AYANT DONNE POUVOIR A MME COUTTENIER

Date de la convocation : VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021

Secrétaire de séance : M. MAUREL

D2021-44 Accord-Cadre mono-attributaire à marchés subséquents d'ingénierie technique pour l'unité de valorisation énergétique du Mirail

Vu la parution en décembre 2019 du BREF incinération contribuant à imposer de nouvelles normes aux usines d'incinération,

Considérant que les usines ont quatre ans à compter de la parution de ce document pour se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation,

Decoset a conduit une procédure de marché dans les conditions suivantes :

Objet du marché :

Le présent marché a pour objet un accord cadre à marchés subséquents d'ingénierie technique (prestations d'expertise technique et de maîtrise d'œuvre) pour l'unité de valorisation énergétique du Mirail.

La mission d'expertise technique comprend les éléments suivants :

- Assistance dans le suivi du contexte réglementaire et veille technologique dans le domaine du traitement des déchets de façon générale et du tri et de la valorisation énergétique en particulier ;

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-44-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

- Etude d'optimisation du fonctionnement des installations (faisabilité, dimensionnement, retour sur investissement, ...) ;
- Organisation ; animation et participation à des réunions sur les projets en cours ou à venir ;
- Diagnostics, étude de faisabilité, assistance technique, assistance juridique et financière dans les projets relatifs à l'exploitation et l'optimisation des installations.

Procédure de mise en concurrence :

Appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Publicité émise le 30/07/2021 :

- BOAMP : Annonce N° 21-106691
- JOUE : annonce n° 2021/S 149-397350
- Marche Online : annonce référence : AO-2133-0030

Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne sur le profil acheteur « www.marches-securises.fr » : le 30/07/2021.

Date et heure limites de réception des offres : 15 septembre 2021 à 12 heures.

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

A l'ouverture des plis, quatre entreprises ont répondu :

- ARTELIA
- BG INGENIEURS CONSEILS
- MERLIN
- NALDEO

Critères d'analyse des offres

- **Prix des prestations pondérées à 30%**

La note de prix est calculée par comparaison à l'offre la moins-disante qui obtient alors la note de 30.

- **Valeur technique au regard du mémoire justificatif demandé pondérée à 70%**

Décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Au vu de l'analyse, la Commission d'appel d'offres dans sa séance du 23 septembre 2021 a retenu l'offre de la société ARTELIA.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de ces prestations,
- **S'ENGAGE à INSCRIRE** chaque année au budget les crédits nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-44-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Ainsi fait à Toulouse, les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Décharges - Collectes - SElectives - Traitements
S.M. DECOSET

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	8	18
votants	10	8	18
pouvoirs	3	2	5
Total de voix	**26**	**10**	**36**
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	**26**	**10**	**36**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-44-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-44-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021